

**Le Monde**  
pour Direct Lille

**Énergie.** Le tarif de rachat par EDF de l'électricité photovoltaïque que produisent les particuliers est en recul. Résultat : les agriculteurs sont mécontents. Le «solaire» a développé un marché lucratif pour certains.

# Électricité solaire : pression sur les prix



© F. COURTIARAT/REA

Certaines installations sont soupçonnées d'avoir été construites pour revendre l'électricité à bon prix.

Après plusieurs mois d'hésitation, le gouvernement a publié, à la mi-janvier, l'arrêté fixant les tarifs de rachat, par EDF, de l'électricité produite par des installations photovoltaïques privées (panneaux sur les toits, centrales au sol). La filière solaire, dont la croissance est spectaculaire depuis 2007, attendait avec impatience et inquiétude de connaître ces tarifs qui conditionnent la rentabilité des installations. Ils baissent, comme prévu, mais l'arrêté a réservé quelques surprises.

Le kilowattheure (kWh) passe de 60 centimes à 58 centimes d'euro. Ce prix, l'un des plus élevés d'Europe, sera réservé à un nombre beaucoup plus restreint d'installations. Seuls en bénéficieront les équipements intégrés

dans les toitures de logements neufs ou existants et d'établissements de santé ou d'enseignement bâtis depuis au moins

**«Chez nous, c'est l'incompréhension et la colère au moment où on nous incite à diversifier nos sources de revenus»**

Didier Marteau, Assemblée permanente des chambres d'agriculture

deux ans. Les autres constructions (bureaux, sites industriels ou agricoles, entrepôts... auront un tarif inférieur : 50 centimes d'euro le kWh s'ils sont anciens, 42 centimes s'ils sont neufs ou incomplètement clos.

Cette baisse de près de 30 %

concerne les agriculteurs, les logisticiens et la grande distribution, secteurs qui voyaient là une source supplémentaire de revenus. «On veut tuer la filière, s'insurge un propriétaire d'entrepôts et de supermarchés, qui a quelque 80 projets en cours sur une trentaine de sites. Le gouvernement, qui nous avait encouragés à investir, ne tient pas ses promesses de stabilité des tarifs. Ces nouvelles conditions remettent en cause la moitié de nos projets.» Les propriétaires de centrales au sol, plus vastes et puissantes, vendront le kWh 31,4 centimes d'euro (32 centimes auparavant), mais avec une modulation géo-

graphique : ces prix sont majorés de 20 % (jusqu'à 37,68 centimes d'euro) dans les régions moins ensoleillées pour y favoriser les projets et éviter leur concentration dans le Sud.

L'arrêté prévoit une baisse de tarif de 10 % par an à partir de 2012. En outre, 80 % du prix restera fixe et seuls 20 % (contre 60 % auparavant) seront indexés sur l'inflation. Mais la mesure la plus controversée est l'annulation pure et simple des projets déposés depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009 et pas encore autorisés à la date de parution du décret : leurs initiateurs devront renouveler leur demande. Mais aux nouvelles conditions.

Le gouvernement explique qu'il a voulu mettre fin à ce qu'il considère comme une spéculation. «Nous avons enregistré, en novembre et décembre 2009, une avalanche de demandes de contrats de rachat, au rythme de 3 000 par jour (20 000 en décembre), pour des projets pas toujours légitimes ; des bâtiments neufs, dont l'utilisation future restait floue, qui étaient surdimensionnés au regard de la taille des exploitations, ou des ombrières de parkings de supermarchés et des entrepôts qui semblaient n'avoir d'autre raison d'être que de profiter du super tarif», affirme-t-on au cabinet de Jean-Louis Borloo, ministre de l'Énergie et de l'Écologie.

Il ne faut pas oublier que cette électricité, achetée au prix fort par EDF, est revendue 10 centimes d'euro le kWh aux abonnés, la différence étant facturée à tous les usagers à travers la «contribution au service public de l'électricité». Selon le ministère, l'ensemble des nouvelles

demandes aurait certes permis à la France d'avoir une puissance de 5 400 mégawatts dès 2010, soit avec dix ans d'avance sur le calendrier initial. Mais il aurait nécessité un effort financier de 2,2 milliards d'euros par an pendant vingt ans et entraîné une hausse des factures de 10 %.

«Chez nous, c'est l'incompréhension et la colère au moment où la loi de modernisation de l'agriculture nous incite à diversifier nos sources de revenus, explique Didier Marteau, chargé de la commission environnement de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture. D'autant que nous avions entendu des propos très rassurants lors d'une réunion au ministère, le 22 décembre. Cela met en difficulté de nombreux agriculteurs.» «On n'est pas du tout contents», déclare la FNSEA, premier syndicat agricole, jugeant que c'est notamment «anti-incitatif pour les jeunes».

Arnaud Mine, responsable du solaire au Syndicat des énergies renouvelables (SER), reconnaît qu'il faut «mettre fin aux abus» et que les tarifs proposés sont «acceptables». Mais il dénonce toutes les restrictions et nouveautés sur lesquelles personne n'a été consulté : «Le gouvernement nous assimile à des spéculateurs alors que nous sommes 150 entreprises sérieuses et responsables qui avons créé des emplois.» ■

Isabelle Rey-Lefebvre

CET APRÈS-MIDI DANS

**Le Monde**

Économie : Barack Obama peut-il encore réussir ?

## Attention aux arnaqueurs du photovoltaïque !

L'explosion du marché du photovoltaïque, avec ses avantages fiscaux substantiels, parfois majorés par les collectivités locales, engendre son lot de désillusions. «Attention : avec la puissance maximale accordée, de 3 kilowatts crête (kWc), le revenu maximal évolue entre 1500 et 2000 euros par an, pour un investissement autour de 20 000 euros», prévient David Trebosc, président du Groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque, association créée en septembre.

Le métier d'installateur ou de vendeur de photovoltaïque ne nécessite aucun diplôme et le marché est en plein développe-

ment. Il faut se méfier des «spécialistes», pas toujours compétents, et des arnaqueurs potentiels. On voit se multiplier les offres d'«ensembliers», qui proposent des «packs solaires», comprenant l'installation, son financement et la prise en charge de toutes les démarches. Ce ne sont, en réalité, que des intermédiaires qui sous-traitent les travaux et, au passage, gonflent les devis.

«Certaines propositions vont jusqu'à 30 000 euros, et le consommateur a l'impression d'obtenir une super réduction à 26 000 euros», raconte Claude Pierrat, de l'UFC-Que Choisir de Salon-de-Provence et Arles. Ces négocia-

teurs utilisent des méthodes de vente redoutables, en démarchant les particuliers à qui, simulations à l'appui, ils font miroiter des rendements spectaculaires, de 10 % à 15 % par an. Mais de nombreux frais sont

**► Des intermédiaires font miroiter des rendements spectaculaires**

oubliés, comme le raccordement à Electricité Réseaux de France (ERDF, 600 euros à 1 000 euros), les abonnements annuels avec deux compteurs (56 euros)

et, surtout, les primes d'assurance majorées, car la pose sur le toit d'un tel équipement implique de retirer des tuiles et de toucher à l'étanchéité.

Les assureurs commencent à réaliser, avec la multiplication des sinistres, en particulier des inondations, que le photovoltaïque en toiture est un élément à risque, qui se paye. Autres frais omis, les indispensables réparations comme, tous les dix ans, le changement de l'onduleur, et les intérêts de l'emprunt éventuellement souscrit pour financer l'installation, très élevés dans le cadre de ces packs que les associations de consommateurs déconseillent fermement de

souscrire. «L'utilisateur peut être amené à commencer de rembourser son crédit alors que l'installation n'est même pas opérationnelle ni raccordée à ERDF, débordée par les demandes et qui met au moins six mois à intervenir», prévient Claude Pierrat.

L'UFC enregistre aussi des protestations auprès du fisc, qui, en général, a bien remboursé le crédit d'impôt annoncé, de 8 000 euros, mais qui, les années suivantes, remet en cause l'avantage fiscal, pour de multiples raisons, et rappelle les sommes, majorées de 10 % de pénalité... Un phénomène identique s'était produit avec la vogue des pompes à chaleur. ■

I. R.-L.